

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, alinéa 4, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (arrêté N° 1/2016/0514/162 du 3 avril 2018) a délivré l'autorisation à **SA CREOS LUXEMBOURG** à exploiter une conduite à gaz haute pression à **Noertzange, sur le CR 164/165 en direction de Kayl.**

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du 12 avril au 21 mai 2018

Bettembourg, le 10 avril 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

